



## agression par arme à feu dans le cadre de mon travail (sapeur pompier)

Par **yann56**, le **10/04/2019** à **19:33**

bonjour,

Lors d'une intervention le 1er novembre 2009, je me suis fait agressé par arme à feu (ainsi que 4 de mes collègues). Suite à l'intervention des forces de l'ordre (52 min après) l'individu fut arrêté, interrogé puis remis en liberté (pour raison médicale) avant jugement en corectionnel. L'individu fut condamné à 1 an de prison ferme (qu'il ne fit jamais, toujours pour raison médicale) et au versement de dommages et intérêts d'une somme de 500 euros pour chacun d'entre nous. Pour information, nous avons à l'époque été très peu soutenu par notre hiérarchie. Nous avons répondu présent à chaque convocation du tribunal (4 au total) ce qui avait à l'époque engendré des dommages colatéraux (frais kilométriques, de gardes d'enfants...). Nous avons à ce jour perçu seulement 100 euros et depuis plus rien. L'individu depuis est décédé et tout le monde dort tranquillement sur ses deux oreilles..... sauf bien sur les victimes c'est à dire les sapeurs pompiers présents sur les lieux à l'époque (du moins pour ma part). J'ai d'ailleurs du plusieurs fois consulter suite à cet évènement traumatisant .

Question:

Puis j'encore espérer le versement de ces dommages et interets (légitime) et si oui quelle sont les démarches à effectuer? Il semble que notre service juridique se soucis peu de ses agents.

D'avance merci.